



NEWSLETTER SPÉCIALE

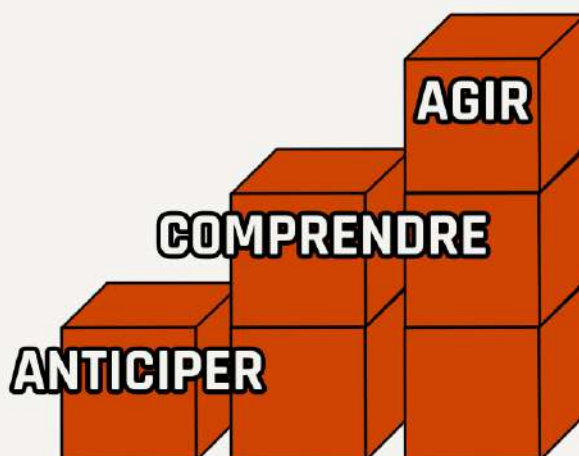
MATINALE AEPV

**{{ contact.PRENOM }} {{ contact.NOM }}, réservez votre
matinée !**



MATINALE AEPV

DIRIGEANT, CLIENT, FOURNISSEUR D'UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ :



Une équipe d'experts réunis pour vous offrir une vision à 360°

**MARDI 31 | 8:00
MARS 2026 | 10:30**

**SALLE POLYVALENTE,
01100 GROISSIAT**

Assistez à notre matinale AEPV consacrée à la prévention des risques économiques.

Que vous soyez **dirigeant**, **client** ou **fournisseur** d'une entreprise en difficulté, découvrez comment **anticiper**, **comprendre** et **agir** efficacement.

Profitez d'une équipe d'experts réunis pour vous offrir une vision à 360°

TRIBUNAL DE COMMERCE / ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE / AVOCAT / EXPERT COMPTABLE / BANQUE / TÉMOIGNAGES D'ENTREPRISES

En savoir plus et s'inscrire

Les signaux faibles : quand l'entreprise vous parle, savez-vous l'écouter ?

Une entreprise en difficulté ne s'effondre jamais **du jour au lendemain**. Avant la tempête, il y a toujours des **signes** : un **effet ciseau** entre les charges et les produits, un seuil de rentabilité **trop élevé**, un carnet de commandes qui **s'effrite**.... Ces signaux faibles sont des alertes précieuses, mais encore faut-il savoir les repérer et les interpréter.



Lors de cette matinale nos experts vous guideront pour identifier ces indicateurs clés: **surveiller** la trésorerie, **être attentif** à certains ratios financiers, et **agir** avant que la situation ne devienne critique. Que l'on soit **dirigeant, fournisseur ou client**, **anticiper** la situation d'une entreprise, c'est **rester en contrôle**.

Les procédures amiables : reprendre la main avant la crise



LE SAVIEZ-VOUS

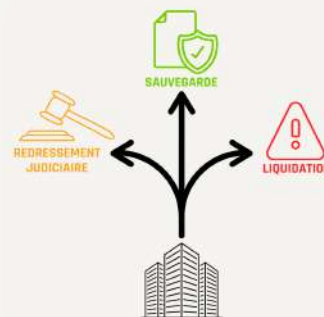
70 à 80 % des procédures de prévention réussissent lorsqu'elles sont engagées à temps.

Le **mandat ad hoc** et la **conciliation** sont des outils puissants pour une entreprise ayant besoin de négocier, restructurer une dette ou préparer une transition dans la discrétion. Ces procédures, confidentielles et sur-mesure, permettent de protéger la réputation d'une entreprise

Les procédures collectives : comprendre pour mieux les éviter

Quand la cessation des paiements est déclarée, chaque jour compte.

La sauvegarde, le redressement judiciaire ou la liquidation sont des procédures qui s'imposent à tous les créanciers d'une entreprise.



Mais que l'on soit dirigeant, client ou fournisseur, comment anticiper les impacts ?

Pourquoi participer ?

ÉCHANGER

avec des experts : le président de tribunal de commerce, un administrateur judiciaire, une avocate, deux expert-comptables et un banquier.

BÉNÉFICIER

de témoignages d'entreprises ayant surmonté des difficultés.

REPARTIR

avec une vision claire des différents outils juridiques et de leurs impacts, que l'on soit dirigeant, client, ou fournisseur d'une entreprise en difficulté, afin de ne pas céder à la panique et de faire face dans les conditions les plus sûres pour tous.

Les intervenants

Une équipe d'experts réunis pour vous offrir une vision à 360°

Monsieur Eric DEFOND, Président du Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse

Maître Jérôme ABADIE, Administrateur judiciaire, AJ Partenaires

Maître Laure Vuillet, Avocate

Laurence MARQUET NOEL, Directrice, Adapei

Michaël PALISSE, Directeur Financier

Roger INVERNIZZI, Expert-comptable, Le KAB

Clément TOMASINI, Expert-comptable, Cgex Solutions

Bérangère GUILLON, Crédit Agricole - Affaires Spéciales

[En savoir plus et s'inscrire](#)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur AEPV.

[Se désinscrire](#)

© 2026 AEPV